

CAEN HANDI INFO

Revue de presse non exhaustive sur l'actualité du handicap

réalisée par le service Information personnes handicapées (IPH) du Centre communal d'action sociale de Caen

N°37- Septembre 2012

SOMMAIRE

ENFANCE ET SCOLARITE	Page 1
VIE PROFESSIONNELLE	Page 2
ALLOCATIONS	Page 3
DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES	Page 4
VIE SOCIALE	Page 4
ASSOCIATIONS	Page 7

ENFANCE ET SCOLARITE

Rentrée scolaire 2012: les mesures en faveur des élèves handicapés

(ASH, 31/08/2012, p 13)

Réf: II-2.0

A l'occasion de la rentrée scolaire 2012, le ministère de l'Education nationale a annoncé le renouvellement de l'intégralité des contrats aides dédiés à l'accompagnement des élèves handicapés: sur ces 4 025 contrats, 2 300 vont être transformés en contrats d'auxiliaires de vie scolaire mutualisés qui permettront d'apporter une aide à plusieurs élèves en situation de handicap en même temps.

L'aide individuelle est cependant maintenue avec la création supplémentaire de 1 500 contrats d'auxiliaires de vie scolaires individuels.

Un nouvel outil d'évaluation des besoins de l'élève handicapé (le GEVA-sco) sera diffusé auprès de chaque enseignant et dans chaque maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Enfin, une réflexion sur la formation des professionnels de l'Education nationale sera engagée dès septembre.

Enfants et adolescents handicapés. Les Sessad en plein essor

(ASH, 31/08/2012, p 28-31)

Réf: II- 1.2.2.2

Basant leur activité sur une approche globale et interdisciplinaire de l'enfant ou adolescent en situation de handicap, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) connaissent une demande accrue.

Officialisés par le décret du 16 décembre 1970, ces services, spécialisés selon les types de handicap, visent à maintenir les jeunes handicapés dans leurs lieux de vie habituels, majoritairement dans les établissements scolaires.

Financés par l'assurance maladie sous la forme d'une dotation globale, la prise en charge par un Sessad peut être notifiée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) jusqu'aux 20 ans du jeune en situation de handicap.

Le droit à une scolarisation pour tous institué par la loi de 2005 a multiplié le recours aux Sessad, y compris pour des handicaps très lourds.

Un projet personnalisé fait le lien entre la famille, les professionnels et l'enfant et le Sessad essaie de coordonner au maximum les interventions des différents professionnels et partenaires (secteur médico-social, secteur libéral) auprès de l'enfant.

Les élèves sourds se sentent bien, c'est bon signe

Ouest-France, 18 septembre 2012

Réf: II-2.2

A Caen, dans le quartier de Venoix, à l'école élémentaire Jean Moulin, 17 enfants sourds ou malentendants venus du CROP (Centre de ressources pour l'Ouïe et la Parole) de Bretteville sur Odon partagent quelques cours et leurs repas avec leurs camarades entendants. Ils sont encadrés par trois enseignants et deux éducateurs.

De telles classes spécialisées existent également au collège Jean Moulin et au lycée Jean Rostand.

Un nouvel outil pour évaluer les besoins de l'élève handicapé: le GEVA-sco

(ASH, 21/09/2012, p 9-10)

Réf: II-2.0

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a mis à disposition des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et de l'Education nationale un nouvel outil permettant d'évaluer les besoins de l'élève handicapé, le GEVA-sco (guide de l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées).

Son utilisation ne sera effective qu'à partir de la rentrée scolaire 2013: rempli au sein des établissements scolaires, il est ensuite adressé à la MDPH pour renseigner le projet de scolarisation de l'enfant.

Contrairement au GEVA, le GEVA-sco n'est pas opposable juridiquement car il n'a pas été publié au Journal officiel.

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

Services aux demandeurs d'emploi handicapés: Pôle emploi note les effets positifs d'une organisation spécialisée

(ASH, 14/09/2012, p 6-7)

Réf: III- 1.3.1

Dans une de ses publications, Pôle Emploi compare l'organisation en réseau de ses services existant dans les régions et celle de son service spécialisé, Handipass, mis en place à Paris depuis de nombreuses années.

L'étude montre que certaines agences de proximité souffrent d'un déficit des ressources des conseillers de Pôle emploi alors que la structure parisienne permet de favoriser l'accompagnement des personnes handicapées bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Cependant, il est à noter que les effets positifs sont effectifs seulement sur un périmètre limité alors qu'une partie de ces demandeurs d'emploi en sont éloignés.

Enfin, l'étude préconise tout de même l'aménagement d'organisations territoriales et locales dédiées aux services rendus aux demandeurs d'emploi handicapés.

http://www.pole-emploi.org/handipass_aout4780808812394128784.pdf

Le FIPHFP annonce des moyens supplémentaires pour la formation professionnelle "si c'est nécessaire"

(ASH, 14/09/2012, p 7-8)

Réf: III- 2.1.2

Début septembre, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a obtenu 2,7 millions supplémentaires qui seront consacrés à la formation professionnelle si tous les moyens de droit commun sont épuisés.

Emploi des personnes handicapées

(ASH, 21/09/2012, p 9)

Réf: III-2.1.0

Un document rédigé par le défenseur des droits récapitule informations et conseils pratiques, sous forme de cas concrets, afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans le secteur privé et de lutter contre les discriminations dans ce domaine.

http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/promotion_de_%20legalite/qr_maquette_2012-09-06.pdf

TRAVAIL EN MILIEU PROTEGE

Examens de passage. Une démarche de VAE adaptée en ESAT

(ASH, 21/09/2012, p26-29)

Réf: III- 2.2.1.3

Près d'Orléans, depuis 2008, quelques travailleurs de l'atelier espaces verts de l'établissement et service d'aide par le travail (ESAT) Jean-Pinaud se sont engagés dans une démarche de validation adaptée des acquis de l'expérience pour aboutir à l'obtention du titre d' "ouvrier du paysage".

Contact: Institut Les Cent-Arpens, 450 rue des Jonquilles, 45770 Saran. Tél: 02 38 52 12 12. Email: secret@centarpents.fr . Site internet: www.centarpents.fr.

ALLOCATIONS

La CNAF se penche pour la première fois en détail sur les bénéficiaires de l'AAH qui travaillent

(ASH, 31/08/2012, p 12)

Réf: IV- 2.1

Sur la base des nouvelles données issues de la réforme des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), la caisse nationale des allocations familiales (CNAF) indique qu'au 31 mars 2012, 17,2% des bénéficiaires de l'AAH avaient une activité professionnelle.

Parmi les 916 700 bénéficiaires de l'AAH, 59 300 exercent une activité en milieu ordinaire et 98 600 travaillent en établissement ou service d'aide par le travail (ESAT).

Les allocataires qui bénéficient du double abattement de 80% et 40% de leurs revenus d'activité, perçoivent, en moyenne, 1 474 euros mensuels.

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/125_essentiel_-_aah_en_emploi.pdf

Les prestations aux personnes handicapées. Régime au 1^{er} septembre 2012

(ASH, 7/09/2012, p 39-47)

Réf: IV-Généralités

Le dossier récapitule les conditions d'octroi et les montants des différentes versions de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) suite à une revalorisation de 2,19% au 1^{er} septembre 2012.

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:
www.caen.fr/ccas/personnesHandicapees/PRESTATIONS_AUX_PERSONNES_HANDICAPEES.pdf

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

PROTECTION SOCIALE

Le décret sur la retraite anticipée des fonctionnaires ayant la qualité de travailleurs handicapés est enfin paru

(ASH, 21/09/2012, p 42)

Décret n°2012-1060 du 18 septembre 2012, Journal officiel du 19 septembre 2012

Réf: V-1.3.3.2

Afin d'assurer l'équité entre salariés du droit privé et agents publics, le pouvoir réglementaire, après avoir précisé les modalités de la retraite anticipée des travailleurs handicapés du secteur privé, détermine celles des fonctionnaires ayant la qualité de travailleurs handicapés. Celles-ci s'appliquent pour les pensions de retraite liquidées à compter du 14 mars 2012.

Désormais, les agents publics peuvent bénéficier d'un départ à la retraite entre 55 ans et 59 ans avec une majoration de leur pension, sous réserve d'une durée d'assurance minimale.

<http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/décretdu18septembre2012>

Retraite anticipée: la CNAV précise les modalités de départ pour les travailleurs handicapés du secteur privé

(ASH, 21/09/2012, p 43)

Réf: V-1.3.3.2

La caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) apporte de nouvelles précisions concernant les périodes qui sont prises en compte pour l'ouverture du droit à la retraite anticipée des assurés handicapés du secteur privé et dans les cas où la qualité de travailleur handicapé est reconnue.

Pour la période postérieure à la loi du 11 février 2005, seule une orientation ou un placement en établissement ou service d'aide par le travail (ESAT) peut être prise en compte pour l'ouverture du droit à la retraite anticipée des assurés handicapés.

En revanche, avant la loi "handicap" de 2005, les personnes ayant fait l'objet d'un signalement de placement ou d'orientation dans un établissement du secteur protégé, quelles qu'en soient la nature et la dénomination (ESAT, CAT, atelier protégé...) peuvent être assimilées à des travailleurs handicapés et donc ouvrir droit à une retraite anticipée.

http://www.legislation.cnnav.fr/textes/le/cn/TLR-LE_CN_06092012.htm

VIE SOCIALE

LOGEMENT ET HEBERGEMENT

Une plate-forme d'accueil pour adultes autistes. Un cadre pour l'autonomie

(ASH, 7/09/2012, p 32-35)

Réf: VI-1.2.8

A Créteil, la plate-forme d'accueil pour adultes autistes de la Pointe du Lac, ouverte en avril 2011, regroupe un foyer d'accueil médicalisé (FAM) (internat, externat, accueil temporaire), un service d'accueil médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), une unité de six studios et un centre de formation sur l'autisme.

Cette diversité de structures permet une prise en charge individualisée du public accueilli: des adultes autistes de différents niveaux (autisme de Kanner, syndrome d'Asperger) et des personnes souffrant de troubles envahissants du développement (TED).

Contact: FAM de la Poilnte du Lac, 67 avenue Magellan, 94000 Créteil. Tél: 01 41 94 80 50. Email: famdelapointedulac@apogei94.net

ACCESSIBILITE

Accessibilité: un rapport recommande de maintenir l'échéance de 2015 même si elle ne pourra pas être tenue

(ASH, 21/09/2012, p 10-12)

Réf: VI-2.0

Un rapport rendu public le 12 septembre (mais datant d'octobre 2011) revient sur l'obligation d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) existants avant le 1^{er} janvier 2015: il recommande notamment de maintenir l'échéance de 2015 mais en assouplissant les règles techniques applicables et en appliquant un échancier tenant compte des possibilités des collectivités et des entreprises.

Les auteurs du rapport demandent également une harmonisation des avis des commissions locales d'accessibilité qui statuent sur les demandes de dérogation à la réglementation.

http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/RM2011-161P_-_cadre_bati-rapport_definitif.pdf

LOISIRS ET CULTURE

Le musée des Beaux-Arts de Caen organise une visite adaptée aux déficients visuels, **le samedi 20 octobre à 11h**, concernant l'œuvre de Giordano, "l'Enlèvement d'Hélène".

Cette visite descriptive, complétée par une découverte tactile, est également ouverte au public voyant (durée : 1 h).

Tarif : 2 € (+ accès au musée sauf abonné au Pass'Murailles et adhérents de la SAMBAC)

Renseignement et réservation : Tél: 2 31 30 40 85 (9h-12h du lundi au vendredi)

Une expérience musicale adaptée à des jeunes polyhandicapés

(ASH, 31/08/2012, p 32-35)

Réf: VI-3.3.4

A Paris, les répétitions d'un spectacle novateur "Les Fractales", programmé du 25 novembre au 2 décembre 2012, permettent à neuf jeunes polyhandicapés âgés de 10 à 20 ans de l'institut médico-éducatif Centre Raphaël de s'initier à la musique au travers d'un instrument numérique original, l'Omni (objet musical non identifié).

Ce spectacle est le fruit d'un projet né en 2009 à l'initiative du créateur de l'instrument, Patrice Moullet et en collaboration avec la Maison des métallos où se passent les répétitions et qui se situe tout près de l'IME. Il s'appuie sur des ateliers Omni Enfance Handicap (OEH), encadrés par le personnel de l'IME et associera sur scène les jeunes polyhandicapés à des artistes internationaux.

Contact: Centre Raphaël, 4-6 rue Morand, 75011 Paris. Tél: 01 53 36 47 50

La bibliothèque sonore Pierre-Villey organise un concours sonore et ludique sur CD intitulé "A vos papilles", ouvert à tous, **du 6 octobre au 3 novembre 2012 à 18h**.

Le CD est à retirer dans les bibliothèques du centre-ville et des quartiers.

Le tirage au sort et la remise des prix auront lieu **le samedi 17 novembre à 14h30 au petit auditorium du Conservatoire**, rue du Carel à Caen.

A cette occasion, une lecture-spectacle "Cènes de famille" sera donnée par la Compagnie PMVV Le grain de sable, sur réservation (nombre de places limité).

Contact: Denise Chippaux. Tél: 02 31 30 47 05.

Le théâtre de Caen propose, **le samedi 15 décembre à 20h**, une représentation du Bourgeois gentilhomme traduite en audio-description par l'association Accès Culture, accessible aux déficients visuels.

Ce classique de Molière est mis en scène par Denis Podalydès qui a choisi de lui redonner sa forme originale de comédie-ballet, avec des costumes signés Christian Lacroix.

À partir de 14 ans. Tarifs de 10 à 37 euros.

Contact: Billetterie : Tél : 02 31 30 48 00

<http://theatre.caen.fr/Spectacles/le-bourgeois-gentilhomme>

VIE AFFECTIVE

Questions à François Crochon: "Donner les moyens aux personnes handicapées d'accéder à une vie sexuelle et affective"

(ASH, 28/09/2012, p 17)

Réf: VI-3.4.6.2

L'article restitue un entretien avec François Crochon, sexologue clinicien et chef de mission au CeRHes (Centre Ressources Handicaps et Sexualités), mis en place début 2012.

Basé près de Lyon, ce centre ressources composé de 4 associations de personnes en situation de handicap a pour mission opérationnelle de promouvoir la santé sexuelle des personnes handicapées, par l'organisation de groupes d'expression au sein des établissements et par la sensibilisation des professionnels en lien avec le handicap (auxiliaires de vie par exemple).

Le CeRHes est également à l'écoute des usagers et de leur entourage via une permanence téléphonique et un blog.

Contact: CeRHes: 73ter rue Francis de Pressensé, 69100 Villeurbanne. Tél: 09 53 07 34 82. Port: 06 52 22 16 01. Email: contact@cerhes.org. Site internet: www.cerhes.org

POLITIQUE DU HANDICAP

Le CNCPH préconise une réforme des établissements et une contre-réforme de l'AAH

(ASH, 7/09/2012, p 10-11)

Réf: I-3.5

Le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) analyse, au travers d'un rapport publié mi juillet, la politique menée en faveur des personnes handicapées. Comportant 14 chapitres consacrés chacun à un aspect de la problématique du handicap, il insiste notamment sur la nécessité de réorganiser les établissements et services sociaux et médico-sociaux: réforme du régime des autorisations, orientation des personnes vers une logique de parcours...

Le CNCPH préconise également de modifier la procédure de reconnaissance de la restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi (RSDAE) en la simplifiant et en élargissant le cercle de ses bénéficiaires.

<http://www.fichierpdf.fr/2012/09/27/version-finale-rapport-cncph-2012-01-08.pdf>

Handicap

(ASH, 7/09/2012, p 11)

Circulaire du 4 septembre 2012, NOR: PRMX1233157C, Journal officiel du 5 septembre 2012

Réf: I-2

Une circulaire indique que chaque projet de loi doit désormais comporter des dispositions spécifiques aux personnes handicapées, en cohérence avec la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et avec la loi "handicap" du 11 février 2005, au travers d'une fiche intitulée "diagnostic-handicap".

<http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/circulairedu4septembre2012>

Nouvelles recommandations du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits des femmes handicapées

(ASH, 14/09/2012, p 13)

Réf: I-3.3

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe incite, au travers d'une recommandation, les gouvernements nationaux à prendre des mesures législatives appropriées afin de promouvoir au maximum la participation des filles et des femmes handicapées dans tous les domaines de la vie citoyenne. Il demande tout particulièrement aux autorités nationales de réexaminer leur système de sécurité sociale afin d'éliminer toute discrimination indirecte à leur encontre.

<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM/Recommandationdu13juin2012>

ASSOCIATIONS

Handivol: le président décoré à Carpiquet

Ouest-France, 25 septembre 2012

Réf: VII-1.5

Président de l'association Handivol qui forme des pilotes handicapés sur l'aéroport de Caen-Carpiquet, Didier Berhault a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Dans le cadre des Journées régionales d'Autisme France, l'Association Autisme Basse-Normandie organise un colloque intitulé "L'autisme aujourd'hui" **le jeudi 18 octobre de 13h30 à 18h**, dans l'amphithéâtre de l'IRTS Basse-Normandie, 11 rue Guyon de Guercheville, à Hérouville Saint-Clair.

Inscription obligatoire: Tél: 02 31 52 04 27 ou par email: autisme.basse.normandie@orange.fr

L'association Le Monde de Loris organise un café-parents, **le vendredi 19 octobre, de 14h à 16h**, au Café Libellune, 21-23 rue Saint-Michel à Caen, sur les thèmes suivants: **L'acceptation du handicap et la fratrie et le handicap**.

La rencontre-débat sera accompagnée par Mme Anne-Cécile Gasnier, psychologue.

Entrée gratuite.

Contact: Sophie Kerdellant. Port: 06 08 69 75 88 ou Patrick Durand. Port: 06 30 95 00 57 ou email: lemondeloris@orange.fr

L'association Autisme Basse-Normandie organise un concert de musique de chambre (œuvres pour piano et violon), **le dimanche 21 octobre, à 17h**, à l'auditorium de l'Abbaye aux Dames, à Caen.

Entrée libre.

Contact: Tél: 02 31 52 04 27

A CONSULTER AU SERVICE IPH

AU SOMMAIRE!

Déclic (n°149- Septembre-Octobre 2012)

Dossier: Budget, garde, loisirs, transport: Survivre à la rentrée.

Etre Handicap Information (n°121- Septembre-Octobre 2012)

Dossier : Spécial recrutement.

Faire face (n°711- Septembre 2012)

Dossier : Raconte-moi ton école !

Vivre ensemble (n°111- Septembre 2012)

Dossier : Les ados déboulent !

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS SUR LE HANDICAP ???

Le service IPH vous offre 3 solutions:

Notre site internet:

L'accessibilité à Caen, des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...:

retrouvez ces informations et le CAEN HANDI INFO sur notre site internet: www.caen.fr/ccas, rubrique personnes handicapées.

Sur place, dans les locaux du service IPH, sur rendez-vous:

- * Retrouvez les articles signalés dans la revue de presse;
- * Mais aussi des ouvrages;
- * Des revues:

Déclic (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap;

Etre Handicap Information (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap;

Faire Face (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF);

Vivre ensemble (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.

* Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

9 rue de l'Engannerie à CAEN
Tram: arrêt Bernières
Bus: arrêt Saint Jean ou arrêt Bernières

Par téléphone: 02 31 15 38 56

Par email: infopersonneshandicapees@caen.fr

Permanence téléphonique le mardi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, le jeudi de 9h30 à 12h.